



Règlement

- ✿ Un parent ou un responsable doit obligatoirement être présent aux cours (au bord du bassin ou dans la piscine, selon l'âge de l'enfant) et assume l'entière responsabilité de l'enfant. *Dylan Bébés Nageurs* décline toute responsabilité en cas d'accident.
- ✿ Tant que l'enfant n'est pas autonome, un parent ou responsable participe activement au cours, en étant **dans** l'eau, en tenue de bain appropriée.
- ✿ Un **certificat médical** (p. 3 ou certificat établi par le pédiatre) est exigé pour tous les bébés **(de 4 à 18 mois)** qui commencent les cours Bébés Nageurs. Le certificat peut être remis dans un second temps, dans les 15 jours qui suivent le début des cours.
- ✿ Après le cours d'essai, la place est réservée durant **3 jours**. Vous pouvez **confirmer votre inscription** ferme par écrit. Passé ce délai et sans nouvelle, nous considérerons que vous ne donnez pas suite et nous permettrons de remettre votre place.
- ✿ Pour les enfants qui ne sont pas continents, la couche spéciale « piscine » est obligatoire. *Dylan Bébés Nageurs* peut vous dépanner en cas d'oubli.
- ✿ Les abonnements (par trimestre) se payent **au début de trimestre**, sont nominatifs et non transmissibles.
- ✿ Peu avant la fin de chaque trimestre *Dylan Bébés Nageurs* envoie un sondage à tous les élèves afin de savoir qui continue et qui arrête les cours à la fin du trimestre. Sans réponse au sondage, *Dylan Bébés Nageurs* considère que l'élève arrête les cours.
- ✿ Toute personne qui répond positivement au sondage et se désiste entre la réponse au sondage et le 1^{er} cours du trimestre, devra s'acquitter de frais administratifs s'élevant CHF 30.00
- ✿ Les cours manqués ne sont ni remboursés ni rendus. Un trimestre commencé est dû en entier (exception pour les élèves qui commencent les cours en milieu de trimestre).
- ✿ La responsabilité de *Dylan Bébés Nageurs* ne peut pas être engagée en cas de vol.
- ✿ Toutes les relations juridiques des élèves avec *Dylan Bébés Nageurs* sont soumises au droit Suisse. Le for est à Lausanne.